

POLITIQUE HANDICAP

RGAA

I – ENGAGEMENTS PBS

La non-discrimination des personnes en situation de handicap est affirmée comme un principe majeur d'inclusion sociale. Au-delà des injonctions réglementaires, pour PBS, accueillir des apprenants en situation de handicap en formation est un acte militant quotidien, pour une société plus ouverte et plus juste.

Aussi, PBS prend l'engagement d'être dans une démarche inclusive.

Nos objectifs :

- Permettre un accueil de qualité de la personne en situation de handicap avant l'entrée en formation
- Veiller à l'adaptation du parcours de formation à la situation de handicap
- Assurer la coordination avec les commanditaires autour des stagiaires en situation de handicap
- Constituer des ressources sur la thématique du handicap..

II – ACCESSIBILITÉ DES FORMATIONS

La référente Handicap pourra conseiller, informer et orienter les intervenants en formation, les stagiaires, et les commanditaires, sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

La référente Handicap se tient à disposition des stagiaires qui le souhaitent afin d'étudier avec eux leur situation, leur proposer d'éventuels aménagements pédagogiques ou des aides spécifiques en fonction de leurs besoins (adaptation de l'examen de certification), leur apporter conseils et informations relatives à leur situation et leurs droits.

L'objectif principal étant de les accompagner au mieux durant la formation.

III – ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS POUR LES FORMATIONS INTER-ÉTABLISSEMENTS SE SE DÉROULANT À L'IRTS PARIS PARMENTIER

En sa qualité d'Établissement Recevant du Public (ERP), l'IRTS Parmentier dispose de locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite sans conditions. Sur le plan architectural et logistique, les sites de formation sont aménagés de façon à être fonctionnels et faciles d'utilisations. Ils disposent de :

- Ascenseurs permettant aux personnes à mobilité réduite de circuler dans l'ensemble des bâtiments.
- Dispositifs d'aide à la circulation des personnes mal voyantes
- Sanitaires dédiés,

Toutes les questions d'accessibilité de l'établissement sont placées sous la responsabilité des Directeurs d'établissement, avec le soutien des services Parcours de l'Apprenant afin que les dispositions spécifiques en matière d'aide et de circulation soient garantis.

Dans le cas où une personne en situation de handicap souhaite participer à une action de formation et aurait besoin d'aménagement pour suivre l'action de formation, le référent handicap de Parmentier Bleu Social, la direction de l'organisme, est disponible au 09 83 51 99 38 ou par mail administration@parmentierbleusocial.com.